Bordereau attestant l'exactitude des informations - MARSEILLE - 1303 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 27/05/2025 - 12294 - 2021 B 01505 - 892 981 044 - ABC FINITION RENOVATION

cerfa N° 15948 * 07
Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① **BILAN SIMPLIFIÉ**

DGFiP N° 2033-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 14 RUE NAVARIN 13006 MARSEILLE

SIRET : 8 9 2 9 8 1 0 4 4 0 0 0 1 9

Durée de l'exercice en nombre de mois* : 12 — Durée de l'exercice précédent* : 12

Exercice N clos le : 31.12.2023

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	6 300	030 2 938	3 362
	Immobilisations financières* (1)		040		042	
	Total I (5)		044	6 300	048 2 938	3 362
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises*	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	2 000	070	2 000
		Autres* (3)	072	1 133	074	1 133
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	12 632	086	12 632
	Charges constatées d'avance*		092		094	
	Total II		096	15 765	098	15 765
	Total général (I + II)		110	22 065	112 2 938	19 127

PASSIF

			Exercice N NET 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000
	Écarts de réévaluation	124	
	Réserve légale	126	
	Réserves réglementées*	130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)	132	
	Report à nouveau	134	7 642
	Résultat de l'exercice	136	(17 122)
	Subventions d'investissement	137	
	Provisions réglementées	140	
	Total I	142	(8 480)
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	3 435
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172	21 272
	Comptes courants d'associés	173	2 900
	Autres dettes	175	
	Produits constatés d'avance	174	
	Total III	176	27 607
	Total général (I + II + III)	180	19 127

Relecture conforme par le représentant

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

© 2025 INFORCE s.a

② **COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)** — **DGFiP N° 2033-B-SD 2025**

Formulaire obligatoire (article 302 *septies* A-*bis* du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant ☐ *

Exercice N clos le 31.12.2023

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises*			209		210	
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
	services*		217		218	189 142
Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
Production immobilisée*					224	
Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	1
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	189 143

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
Variation de stock (marchandises)*				236	
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
Autres charges externes*	(dont crédit bail - mobilier	- immobilier)		242	95 657
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*	243	)	244	253
Rémunérations du personnel*				250	81 618
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	25 498
Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI	255	)	254	1 260
Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	1
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	204 287

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	(15 144)	
Produits financiers (III)	280	Charges financières (V)	294	
Produits exceptionnels (IV)			290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) 347		300	1 978
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348			
Impôts sur les bénéfices* (VII)			306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	(17 122)	

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2 — 312 — 314 : 17 122

Réintégrations

Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316	
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I) et autres amortissements non déductibles				318	
Provisions non déductibles*				322	
Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	1 978
Divers* : dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	

Déductions

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelle (44 *sexies*)	986	ZFU-TE (44 *octies* et *octies* A)	987	342	
		JEI (44 *octies* A)	989		
ZRD (44 *terdecies*)	127	ZRR (44 *quindecies*)	138		
Bassins d'emploi à redynamiser (44 *duodecies*)	991	France ruralités revitalisation (ERR) (44 *quindecies* A)	181		
ZFANG (44 *quaterdecies*)	345	Investissements et souscription outre-mer	344		
BUD (44 *sexdecies*)	992	Zone de développement prioritaire (44 *septdecies*)	993		
Dont divers : Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
Dont divers : Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
Dont divers : Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
Dont divers : Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
Dont divers : Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		

Déficits

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	15 144
Déficit de l'exercice reporté en arrière*		356		
Déficits antérieurs reportables :* 1 816	dont imputés sur le résultat :		360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	372	15 144

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

© 2025 INFORCE s.a.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES — DGFiP N° 2033-C-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION — Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * : Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales, agencements aménagements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460	6 300	462		464		466	6 300	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	6 300	492		494		496	6 300	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550	1 678	552	1 260	554		556	2 938
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 678	572	1 260	574		576	2 938

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle

1	2	3	4	5

6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements* ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession* ④	Plus ou moins-values : Court terme* ⑤	Long terme : 19 % ⑥	Long terme : 15 % ou 12,8 % ⑦	Long terme : 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)	579		Régularisations	590		583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

© 2025 INFORCE s.a.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 *Septies* A *bis* du Code général des impôts)

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise : ABC FINITION RENOVATION

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst générales agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	1 816	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982ter
Déficits imputés	983		
Déficits reportables	984	1 816	
Déficits de l'exercice	860	15 144	
Total des déficits restant à reporter	870	16 960	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325		381	
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	17 349
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	16 588
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI				397	

© 2025 INFORCE S.a

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.
(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

⑤ **DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE**

DGFiP N° 2033-E-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du code general des impôts).

Désignation de l'entreprise :	ABC FINITION RENOVATION		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01.01.2023	et clos le : 31.12.2023	Durée en nombre de mois	1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel * :	376	7
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I – Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	189 142
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	189 142

II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	1

III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	121	90 394
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	4 658
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	1
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajouté des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	95 053

IV – Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	94 090

V – Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	94 090

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106) le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	189 142	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026			

Période de référence	024	0	1	/	0	1	/	2	0	2	3	160	3	1	/	1	2	/	2	0	2	3
Date de cessation												186			/			/				

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « *Répartition des salariés* »

© 2025 INFORCE s.a.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑥ **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL** **DGFiP N° 2033-F-SD 2025**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023 SIREN 8 9 2 9 8 1 0 4 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC FINITION RENOVATION

ADRESSE (voie) 14 RUE NAVARIN

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	1

I – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

Forme juridique ☐ Dénomination ☐

N° SIREN (si société établie en France) ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

II – CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille OULD AHMED Prénom(s) BOUALEM

Nom d'usage ☐ % de détention 100.00 Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date 11.11.64 N° Département 99 Commune BOUKADER Pays DZ

Adresse : N° ☐ Voie 21 RUE CLOVIS HUGUES

Code Postal 13003 Commune MARSEILLE Pays FR

Titre (2) ☐ Nom de famille ☐ Prénom(s) ☐

Nom d'usage ☐ % de détention ☐ Nb de parts ou actions ☐

Naissance : Date ☐ N° Département ☐ Commune ☐ Pays ☐

Adresse : N° ☐ Voie ☐

Code Postal ☐ Commune ☐ Pays ☐

© 2025 INFORCE s.a.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

DGFiP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

⑦ **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023 SIREN 892981044

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ABC FINITION RENOVATION

ADRESSE (voie) 14 RUE NAVARIN

CODE POSTAL 13006 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) | % de détention
Adresse : N° | Voie
Code Postal | Commune | Pays

© 2025 INFORCE s.a

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD

cerfa
N° 11084 * 26

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2065-SD
(2025)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023

Régime simplifié d'imposition [X]
Régime réel normal []

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe []
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre []
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case []

A | IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:
ABC FINITION RENOVATION

SIRET : 89298104400019
le téléphone :

Adresse du principal établissement:
14 RUE NAVARIN

13006
MARSEILLE

Adresse du siège social:
14 RUE NAVARIN

13006 MARSEILLE

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

– Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

– **Pour les sociétés filiales**, désignation, adresse du lieu d'imposition et n°s d'identification de la société mère :

N° SIRET

B | ACTIVITE

Activités exercées MACONNERIE GENERALE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case []

C | RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit 15 144

Bénéfice imposable à 15 %

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus–values

PV à long terme imposables à 15%

PV à long terme imposables à 19%

PV exonérées art. 238 *quindecies*

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0%

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 *sexies* []
Jeunes entreprises innovantes art. 44 *sexies*-0 A []
Zone de restructuration de la défense, art. 44 *terdecies* []
Zone de revitalisation rurale, art. 44 *quindecies* []
France ruralités revitalisation (FRR), art. 44 *quindecies* A []
Zones franches d'activités nouvelle generation art. 44 *quaterdecies* []
Zone de développement prioritaire, art. 44 *septdecies* []
Bassins d'emploi a redynamiser (art.44 *duodecies*) []
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 *sexdecies* []
Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 *octies* A []
Sociétés d'investissements immobiliers cotees []
Autres dispositifs []

Benefice ou deficit exoneré (indiquer + ou – selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater W* du CGI (cocher la case) []

D | IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E | CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F | COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI [X] NON [] Si oui, indication du logiciel utilisé : INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Visa : OGA/ OMGA [] Viseur conventionné []

Examen de conformité fiscale (ECF) []

Nom et adresse du prestataire :

Nom et adresse :

N° d'agrément du CGA, de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

SIREN

Identité du déclarant

Date : 13.05.2024 Lieu : MARSEILLE

Qualité et nom du signataire
OULD AHMED BOUALEM
PRESIDENT

© 2025 INFORCE s.a.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis -SD
(2025)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

G | RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ❶	payées par la société elle-même	(a)		payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) ❷			(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ❸			(e)		
			(f)		
			(g)		
			(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ❹			(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			(j)		
Montant des revenus répartis ❺			total (a à h)		

H | RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : – SARL - tous les associés ; – SCA - associés gérants ; – SNC ou SCS - associés en nom ou commanditées ; – SEP et ste de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL : Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8

I | DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %			
			0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ❹	81 618	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ❺		MVLT réalisée au cours de l'exercice			
		MVLT restant à reporter			

K | CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 *bis* du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

© 2025 EFORCE s.a.

SASU

ABC FINITION RÉNOVATION

Au capital de 1000 Euros

Siège social : 14 RUE NAVARIN – 13006 MARSEILLE
892 981 044 RCS MARSEILLE

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le **31/12/2023**, ainsi que les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS:

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

SITUATION ET ACTIVITÉ AU COURS DE L'ANNÉE 2023 :

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **189 143,00 €** ,

Nos charges d'exploitation se sont élevés globalement à **204 287,00 euros.**

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Autres charges externes : **95 657,00 euros**
- Impôts et taxes : **253,00 euros**
- Rémunération du personnel : **81 618,00 euros**
- Charges sociales : **25 468,00 euros**
- Dotations aux amortissements : **1 260,00 euros**

En conséquences, et après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un déficit comptable de **- 17 122,00 euros.**

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée, vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE

Pas de changement prévus.



SASU

ABC FINITION RÉNOVATION

Au capital de 1000 Euros

Siège social : 14 RUE NAVARIN – 13006 MARSEILLE
892 981 044 RCS MARSEILLE

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 13/05/2024

L'an 2024 (deux mille vingt quatre),
Le 13/05/2024
A 10 heures.

Les associés de la société **ABC FINITION RÉNOVATION**
SASU au capital de 1000 euros divisés en 100 actions de 10€

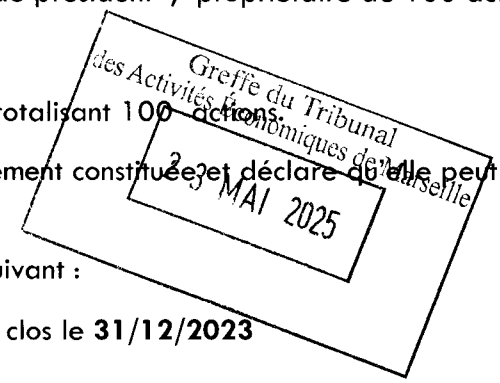
dont le siège social est à 14 Rue Navarin – 13006 Marseille
se sont réunis audit siège à 14 Rue Navarin – 13006 Marseille

sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception, par la gérance.

L'assemblée est présidée par Monsieur **OULD AHMED Boualem** en qualité de président et propriétaire de 100 actions.

Sont présents :

- Monsieur **OULD AHMED Boualem** en qualité de président , propriétaire de 100 actions.



Soit au total 01 associé présents ou représentés, totalisant 100 actions.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

– examen des comptes annuels de l'exercice clos le **31/12/2023**

– quitus de la gérance

– affectations des résultats

– convention visée à l'article l223-19 du code de commerce.

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le **31/12/2023** ainsi que l'inventaire.

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.
Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'assemblée, après avoir entendu lecture du rapport de gestion, approuve les comptes de l'exercice clos le **31/12/2023**

En conséquence, l'assemblée donne quitus à la présidence pour sa gestion au cours dudit exercice.
Cette résolution mise au voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution:

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice clos le **31/12/2023** de la maniéré suivante:

– Report à nouveau, soit : **- 17 122,00 Euros** (déficit comptable de l'exercice)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution:

l'assemblé générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance mentionnant l'absence de conventions de la nature de celle visée à l'article L223-19 du code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11Heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Le Président,

